



## Garant prêt étudiant

-----  
Par Florian1808

Bonjour,

Je suis le garant du prêt étudiant de mon ex copine.

Aujourd'hui, après 2 ans de séparation, elle me demande de payer les 2000? restant, sur les 10000? empruntés.

Son prêt n'a pas servis à payer ses études.

Pendant 4 ans je l'ai logé sans quel paie 1? du loyer ou autre.

Je me fait donc menacer, de devoir payer moi les 2000?, soit 184?/mois.

Que oui je faire contre elle ?

Merci de votre réponse,

Florian

-----  
Par Henriri

Hello !

Florian, tant que c'est elle qui vous demande de payer la fin du prêt vous ne lui devez rien. Mais si elle cesse de le rembourser c'est la banque qui vous sollicitera et alors vous devrez assumer votre engagement de garant.

Le reste (quand vous viviez en union libre avec votre ex-copine) n'a rien à voir avec votre engagement contractuel dans le prêt en question.

A+

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

D'accord avec Henriri.

Vous vous êtes engagé sans forcément en mesurer les conséquences, mais il faut ensuite assumer.

La banque peut vous poursuivre en cas d'impayés de la titulaire du prêt.

Vous devrez ensuite vous retourner contre elle et l'assigner pour obtenir le remboursement de la somme payée à sa place. Toutefois si elle est insolvable, vous n'obtiendrez pas grand chose.

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous dites

Son prêt n'a pas servis à payer ses études.

A quoi a-t-il servi, était-ce pour vous deux ?

-----  
Par Florian1808

Merci pour vos réponses !

Concernant le prêt, il devait payer ses études, au final l'argent lui a servit à partir en vacance avec ses copines puis déménager suite à notre rupture et j'en passe. Le seul argent que j'ai touché ou utilisé de son prêt c'est 800? qu'elle m'a

viré par la suite car elle me les devaient. Le reste ce n'est que elle.

Il est vrai que je n'ai pas pensé une seconde au fait qu'elle pourrait arrêter de payer et faire en sorte qu'un jour je paie pour elle. Erreur de jeunesse, malheureusement.

Si elle est solvable elle continuera de payer? Elle ne peut pas rejeter elle même le prélèvement du prêt ?  
Et si c'est le cas, pour me retourner contre elle je dois déposer plainte ?

Merci infiniment pour vos réponses !!

Florian

-----  
Par Henriri

Hello !

Question annexe : Florian, votre ex-copine a-t-elle arrêté ses études plus ou moins au moment ou après votre séparation ?

A+

-----  
Par Florian1808

Elle n'a pas arrêté ses études mais a changé de cursus me semble t'il.

Florian

-----  
Par yapasdequoi

Sauf si Henriri peut clarifier sa pensée, je ne vois pas en quoi ceci change la situation ni les impossibles recours contre une personne insolvable ?

-----  
Par Henriri

(suite)

Florian si elle n'a pas arrêté ses études comment pouvez-vous dire que le prêt étudiant n'a pas servi...? En tout cas vous ne pourrez pas vous servir de cet argument pour vous défaire de votre engagement envers la banque le cas échéant.

A+

-----  
Par Florian1808

Le prêt devait payer ses études  
Au final Elle a repris des études en alternance donc le prêt n'a servi en rien à payer ses études !

Florian

-----  
Par yapasdequoi

OK.

Mais ce n'est pas un argument opposable à la banque qui vous demande de payer les échéances impayées en tant que garant.

Et n'insistez pas trop puisque si le prêt a été détourné de son objectif, la banque peut prononcer la déchéance du prêt et donc réclamer le remboursement total immédiat... Ce qui risque de ne pas vous arranger !

-----  
Par Florian1808

D'accord merci pour les réponses !

Florian